

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2017
Procès-verbal n° 06-2017

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Etait représentée : Marie VIALLET (donne procuration à Jean-Marie MARTIN)

Gérard VUILLERMET est désigné secrétaire de séance.

1- CONVENTION DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE DE VALLOIRE POUR L'ETE 2017 COMMUNE DE VALLOIRE/FONDATION POUR L'ACTION CULTURELLE EN MONTAGNE (FACIM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention de gardiennage de l'église de Valloire pour l'été 2017 à intervenir avec la FACIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FORT DU TELEGRAPHE A L'ASSOCIATION TOUTE LA MAGIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition du Fort du Télégraphe à l'association Toute la Magie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3- ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VALLOIRE DANS LA DEMARCHE CIMES DURABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'engager la commune de Valloire dans la démarche « CIMES DURABLES » et de désigner Jean-Pierre Rougeaux, Maire, référent communal au titre de la démarche « CIMES DURABLES » et de l'autoriser à signer tout document en rapport avec cette affaire communale.

4- FINANCEMENT 2017 DE L'OFFICE DU TOURISME DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'augmenter d'un montant total de 9 200 € la subvention « Animation-événements » allouée à l'Office de tourisme de Valloire, afin de pouvoir finaliser (pour 7 500 €) le partenariat pour la réalisation du Little Pic Sonne et de compléter (pour 1 700 €) celui déjà engagé pour l'organisation du Trail du Galibier.

Ainsi, le montant de la subvention 2017 allouée à Valloire Tourisme s'élève à la somme de 1.521.800 €, décomposée comme suit :

- Fonctionnement/promotion : 959.600 €
- Commercialisation : 73.600 €
- Animation – évènements : 488.600 €

5- BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal, qui s'équilibre à la somme de 12 200 € :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65737 : Autres établissements publics locaux	0.00 €	9 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Autres organismes droit privé	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 320.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 320.00 €
R-7581 : Produits divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	880.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	880.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	12 200.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2128-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	35 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-246 : FORT DU TELEGRAPHE	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-181 : DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	12 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 900.00 €	35 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	35 900.00 €	35 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		12 200.00 €		12 200.00 €

Il s'agit précisément de :

- l'augmentation de la subvention OT pour les évènements du Pic Sonne (+ 7 500 €) et du Trail du Galibier (+ 1 700 € en plus des 3 500 € déjà alloués),
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le cinquantenaire du Judo Club (+ 3 000 €),
- l'aménagement de la plateforme au fort du Télégraphe (+ 23 000 €).

6- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la décision budgétaire modificative n° 1 du budget eau et assainissement, qui s'équilibre à la somme de 80 857.00 € :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	30 857.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	30 857.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13111 : Agence de l'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 857.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 857.00 €
D-2315-136 : UCPA	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	80 857.00 €	0.00 €	80 857.00 €
Total Général		80 857.00 €		80 857.00 €

Cette décision modificative a pour objet précisément de :

- prendre acte de l'attribution par l'Agence de l'Eau d'une subvention d'un montant de 80 857 € sur le programme « déplacement réseau des carrettes - entrée de Valloire »
- d'inscrire une nouvelle dépense liée à la réalisation de réseaux vers l'UCPA pour la somme de + 50 000 €,
- la différence de 30 857 € est inscrite en dépenses d'investissement.

7- FINANCEMENT DU SYSTEME DE RADIOGRAPHIE DU CENTRE MEDICAL DE VALLOIRE – ADHESION DE LA COMMUNE DE VALLOIRE A L'ASSOCIATION MEDICALE SAINTE THECLE-GALIBIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 5.000 € à l'association médicale Sainte Thècle-Galibier à titre de participation au financement des nouveaux équipements de radiologie du centre médical de Valloire, d'adhérer à l'association médicale Sainte Thècle-Galibier et de désigner Madame Isabelle FORAY comme représentant communal à ladite association.

8- AFFAIRE DU TALUS DU SERROZ: PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL COMMUNE DE VALLOIRE/CONSORTS GIRARD

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Gérard VUILLERMET) décide, d'approuver le protocole d'accord transactionnel relatif à l'affaire du talus du Serroz à intervenir avec les consorts Girard et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

9- PASSAGE D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUE PAR EDF SUR PARCELLE COMMUNALE: CONVENTION DE SERVITUDES EDF/COMMUNE DE VALLOIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de servitudes pour le déploiement d'un réseau de fibre optique à intervenir avec EDF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**10- DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES POUR LE PROJET
D'EXTENSION UCPA : CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE
DE CANALISATIONS EN TERRAIN PRIVE AFFERENTE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'approuver la convention pour autorisation de passage de canalisations en terrain privé à intervenir avec Madame Claire Rambaud épouse Falcoz et Monsieur Claude Rambaud, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 10 juillet 2017 à 21 heures 30.

